Acte publié et certifié exécutoire

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 9 Avril 2025

DEL_20250409_22

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **19**
De votants **25**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Emilie CORDIER Hervé MORICE – Eric MEIGNEN – Denis ROULAND Jean-Pierre LE CROM – Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL Cécile OLIVIER – Marjorie GARCIA - Yannick BEAUVAIS Thierno DIALLO – Brieg PICAULT – David PELON - Françoise HAFFRAY Alain DESMARS (départ à 20h00)

Objet :

Règlement Intérieur des Accueils

Avenant Eté 2025

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Emilie CORDIER
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Laurence DUPONT
- Jessica NICOLAS a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Didier NOUZILLEAU a donné son pouvoir à David PELON
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Gilles BRIAND (départ à 20h00)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
10 avril 2025

Absents : Magali MACE – Cécile NICOLAS - Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC

Et que la convocation avait été faite le
27 mars 2025
(documents budgétaires)
Et le 2 avril 2025

Madame Dominique MAHE-VINCE a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé :

Le Règlement Intérieur des Accueils a été approuvé en Conseil municipal du 26 juin 2024, pour une entrée en vigueur à compter de septembre 2024.

Pour l'été 2025, des conditions spécifiques amènent à définir un avenant au Règlement Intérieur.

En effet les travaux de géothermie, seront effectués dans la cour de l'école Léo Lagrange tout au long de l'été.

Aussi l'accueil dans des classes de l'école ainsi que dans une salle de sieste à la maternelle Anne Frank, en complément des locaux à Jean-René Teillant et de la salle atlantique, et au restaurant scolaire également, ne serait pas adapté (bruits,…).

C'est pourquoi, pour l'été 2025, un deuxième site est ouvert, en complément du bâtiment ALSH Teillant :
- les enfants scolarisés dans les écoles Casanova, Jaurès-Curie et Louise Michel, seront accueillis sur le site de l'Accueil André Hazo rue Emile Combes.

D'autre part dans ce contexte, la date d'ouverture des réservations est avancée au 4 juin (et non plus le 15 juin) pour les enfants domiciliés à Trignac, et au 10 juin (au lieu du 21 juin) pour les enfants domiciliés hors Trignac et scolarisés à Trignac.

Il est proposé de valider l'avenant au Règlement intérieur actuel, pour la période des vacances d'été 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Education, Petite enfance, Enfance, Jeunesse en date du 19 mars 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE

- **Article 1** : de valider l'avenant Eté 2025, au Règlement Intérieur des accueils,

- **Article 2** : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

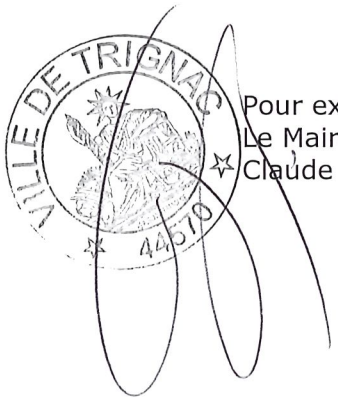

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 044-214402109-20250409-DEL_20250409_22-DE